

APPEL A PROJETS LéA 2017

Introduction

Les Lieux d'éducation associés à l'IFÉ (LéA) articulent quatre entités : des lieux d'éducation porteurs d'un questionnement, des unités de recherche, des structures de formation, et les institutions dont ils dépendent. Ils sont orientés vers une recherche-développement en lien avec un diagnostic de l'efficacité du lieu impliqué dans le projet : mise à l'épreuve d'ingénieries en direction des acteurs de l'éducation.

Les LéA associent pour trois ans chercheurs et acteurs de terrain.

Les questionnements issus des lieux d'éducation sont une des bases des problématiques traitées par les LéA. Les personnels de terrain et les acteurs du lieu d'éducation sont associés étroitement à tous les stades d'élaboration, de mise en œuvre et d'analyse des solutions expérimentées ou des ingénieries produites au sein des LéA. Le travail collectif est un élément fondamental.

Le pôle recherche est garant de la transformation du questionnement des acteurs en problématique de recherche, de la qualité méthodologique sur lesquelles se fonde le travail collectif et de la diffusion des résultats, auxquels sont associés les participants du LéA. Appuyée sur une équipe de recherche souvent pluridisciplinaire, la recherche LéA se fonde sur des résultats des recherches fondamentales et les nourrit en retour de questionnements originaux. Elle contribue à construire des solutions, à les analyser et produit ainsi des résultats scientifiques nouveaux qui seront diffusés au sein du système éducatif.

Les politiques institutionnelles sont intégrées dans la problématique et dans l'ingénierie testée. La constitution d'un LéA suppose l'engagement d'un nombre significatif d'acteurs dans un même lieu géographique avec une prise en compte de la dimension établissement. Le LéA ne concerne pas que des acteurs pionniers et vise à disséminer ses résultats et ses productions. Dans chaque lieu sont nécessairement impliqués l'équipe de direction et les représentants des administrations publiques déconcentrées, rectorats, direction des services départementaux de l'éducation nationale, CARDIE, en lien avec les administrations centrales ou les collectivités territoriales.

Le LéA peut être un lieu de formation initiale et continue, notamment pour les étudiants des masters en éducation (dont les MEEF) ; il produit aussi des ressources pour la formation et l'enseignement (type M@gistère, ou autre).

L'implication dans une recherche est un levier de développement professionnel pour les acteurs du terrain qui a des retombées sur les pratiques. Ce développement professionnel peut également se traduire par une entrée dans un processus de diplomation pour certains acteurs (master recherche ou thèse).

Le dispositif LéA est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de son Département Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (DRDIE), ainsi que par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) par l'intermédiaire de ses Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) depuis l'année 2016.

Les LéA peuvent être des établissements scolaires, mais aussi des réseaux d'établissements, des bassins de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des centres sociaux, des associations, ou tout lieu portant un enjeu d'éducation (établissement hospitalier, pénitentiaire...).

Les actions de recherche des LéA qui seront retenues dans le cadre de cet appel s'engagent de septembre 2017 à août 2020. Elles pourront ensuite bénéficier d'un renouvellement en déposant un nouveau dossier de candidature. Est mis en place un dispositif d'accompagnement et de soutien (par les personnels de l'IFÉ et les acteurs institutionnels au niveau national (MENESR, MAAF) ou académique (au premier rang desquels le CARDIE, DASEN ou DASEN-adjoint, les corps d'inspection...). L'IFÉ met à leur disposition un environnement numérique (site, partage de documents, blog...). Ces outils de suivi visent à stimuler la réflexivité des acteurs et leur collaboration afin de contribuer à la fois au développement de la recherche et à celui du lieu d'éducation.

Parmi l'ensemble des acteurs impliqués dans un LéA, certains sont appelés à jouer plus particulièrement un rôle d'interface : le correspondant IFÉ assure le lien avec les équipes de recherche, le correspondant LéA, assure le lien avec les différents acteurs du lieu. Les rôles et les responsabilités de ces correspondants sont définis dans des chartes en annexe à ce document.

Pour plus d'information, consulter les espaces en ligne dédiés aux LéA : le site Internet des LéA et le blog collaboratif des LéA.

Le dossier de candidature complet devra parvenir à l'IFÉ (lea.ife@ens-lyon.fr) avant le 1^{er} mars 2017 en format WORD et PDF. Il sera examiné par une commission de validation associant, entre autres, les responsables du dispositif LéA : l'IFÉ-ENS de Lyon et la DGESCO.

Le dossier qui suit permet à l'équipe porteuse d'un projet de LéA de mieux l'ajuster aux attentes du dispositif et aux critères d'évaluation qui sont explicités. En particulier, seront privilégiées les projets dont les problématiques s'insèrent dans les domaines suivants:

1. Cultures numériques - Éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information prend une nouvelle place dans les nouveaux programmes scolaires de 2016, à la fois transversale et à l'intérieur de chaque discipline (cf. <http://emiconf-2013.ens-lyon.fr/>). Comment prendre en compte ses différentes dimensions, éducation aux médias, éducation à l'information ? Comment contribuer au développement des cultures numériques ? Comment articuler ces éducations aux enseignements disciplinaires et à la construction de la citoyenneté ?

2. Les langages pour penser, pour apprendre et pour construire le collectif

Les tout nouveaux programmes de l'école et du collège font une large place à la notion de "maîtrise de la langue/du langage/des langages", objet d'enseignement en tant qu'instrument de travail pour tous les acteurs, et outil pour tous les apprentissages. La recherche internationale parle de son côté de *literacy*, ou de *multiliteracy* pour recouvrir des littératies verbale, visuelle, numérique, instrumentale, etc., en jeu hors de l'école dans les apprentissages informels, et dans les parcours de réussite sociale. Les projets attendus questionneront les démarches engagées pour développer cette compétence transversale dans son versant didactique disciplinaire, interdisciplinaire ou en lien avec les problématiques éducatives, la socialisation, ou encore les inégalités scolaires à tout niveau d'enseignement de la maternelle au supérieur.

3. Travail collectif au sein d'une communauté éducative

Les communautés qui se développent nourrissent des enjeux d'apprentissage, comme le relève un récent rapport de l'OCDE.. Quels enjeux, quelles organisations, quelles formes de travail collectif, collaboratif, coopératif, pour les élèves, les équipes éducatives et leurs partenaires ? Le développement du travail collaboratif des enseignants favorise-t-il le développement de celui des élèves ? Quels impacts sur les apprentissages des élèves et le développement professionnel des acteurs ?

Les Léa sont particulièrement à même de mettre à l'ouvrage ces questions, puisqu'ils reposent sur des processus de collaboration. Blog sur la culture de collaboration en collège: <http://educationdechiffree.blog.lemonde.fr/2016/06/22/creer-une-culture-de-collaboration-dans-nos-colleges-est-ce-possible/>

4. Faire vivre le cycle 3

C'est un des enjeux majeurs de la réforme des programmes de l'école primaire et du collège de 2016. L'appel d'offres LéA couvre justement la période 2017-2020, le temps d'un cycle. Qu'est-ce que la réforme va changer dans le suivi des élèves et dans l'organisation du travail des professeurs ? Quelle sera la réalité de la continuité du cycle 3? Quelles nouvelles configurations imaginer ? Quels rôles et quels enjeux pour les instances et les outils impliqués ? ...

5. Enseignement supérieur : nouvelles formes d'enseignement

La massification des publics universitaires pose la question des trajectoires et des parcours des étudiants, et de leur accompagnement, dans une optique considérant le continuum Bac -3 bac +3, (voire bac -4, bac +3).. Quelles relations tisser entre enseignants du secondaire et du supérieur ? Quel(s) accompagnement(s) pour les élèves titulaires de baccalauréats notamment professionnels et technologiques ? Quels dispositifs développer ? Quelle place du numérique en particulier ?...

6. Stratégies éducatives et construction de la citoyenneté

« *Tous les professeurs enseignent d'abord l'École, comme objet et comme valeur* » (P. Meirieu, Lettre à un jeune professeur). Entreprendre dès l'école l'apprentissage et le partage d'une culture citoyenne exige de construire des projets collectifs cohérents et convergents, portés par tous les acteurs, où se tissent pratiques éducatives et pratiques pédagogiques. Les apprentissages des contenus et de la démocratie ne sauraient se faire en apesanteur : comment faire vivre dans le quotidien de l'école et de la classe les liens d'interdépendance qui les unissent ?

7. Education artistique et culturelle, quelle intégration dans les projets éducatifs et les apprentissages?

L'éducation artistique et culturelle fait l'objet d'une attention conjointe des ministères de l'Education et de la Culture, qui renouvellent régulièrement les appels à projet associant acteurs et institutions de l'éducation et de la culture. Dans le décret du Socle, l'EAC occupe une place importante, traduite dans les nouveaux programmes 2016. Si l'EAC implique naturellement les enseignements artistiques proprement dits, elle concerne le projet éducatif dans son ensemble et traverse les cloisonnements disciplinaires. Elle est ainsi en lien avec l'éducation aux médias et au numérique, la question de l'éducation aux valeurs, de l'équité scolaire, territoriale, etc. Comment les établissements, les réseaux, s'organisent-ils pour répondre à cette ambition? Comment est assurée l'articulation avec les apprentissages ? Comment les acteurs s'emparent de dispositifs comme le Parcours d'éducation artistique et culturelle, les EPI, l'Histoire des arts, etc. ?